**INFOS MAIRIE**

Téléphone : 02 98 99 61 07
 Fac-similé : 02 98 99 67 67
 Horaires d'ouverture :
8 h – 12 h / 12h45 – 16h30
PERMANENCE DES ÉLUS
 Les samedi de 10 à 12 h.
 Tél. 02 98 99 61 07
LA POSTE & BIBLIOTHÈQUE
 8h30 – midi, 13h30 – 16h30
 Tél. 02 98 99 61 00
OFFICE DU TOURISME DU
YEUN ELLEZ – 02 98 81 47 06
 Ouvert lundi, mardi, jeudi,
 vendredi 9h30-12 h., 14 à 16
 heures.
Samedi de 10 à 12.
DÉCHETTERIE (SIRCOB)
 de Locmaria-Berrien,
 Tél. 02 98 99 82 49.
 Au Vieux Tronc, lundi au
 samedi,
 9h-12h, 13h30-18h.
GRATUIT POUR LES
PARTICULIERS.
HALTE GARDERIE, AFEPH,
AU HUELGOAT, 02 98 99 79
58
MARDI & JEUDI, 8H30-18 H,
SEULEMENT DE ZÉRO à 3
ANS.
ASSISTANTE SOCIALE
 Mme Guilliec,
 sur rendez-vous
 Antenne de Carhaix
 Tél. 02 98 99 31 50
COMMERCE AU BOURG
 Tél. 0298996845



LE FOOTBALL LE
MERCREDI APRÈS MIDI
SOIT À BRASPART
SOIT À LOPEREC.

**RECENSEMENT
MILITAIRE**

Les jeunes gens
 (filles et garçons)
 nés en 1989 doivent
 se faire recenser
 dans le mois qui suit leurs 16
 ans.

Se présenter en Mairie avec le
 livret de famille.

CETTE DÉMARCHÉ
EST OBLIGATOIRE

**COMPOSTEUR**

Réduire la quantité de ses
 déchets et fabriquer soi-
 même du compost grâce au
 composteur de jardin !

Ce composteur permet de
 recycler chez soi certains
 déchets organiques de la
 cuisine et du jardin, et
 d'obtenir un compost pour
 ses propres besoins en
 jardinage. Deux modèles
 sont proposés – 320 litres
 ou 620 litres.

RENSEIGNEMENTS À LA MAIRIE
 OU À LA PERMANENCE DU
 SAMEDI MATIN

**URGENCES**

Gendarmerie,

faites le 17

Pompiers, le 18

ou le 112 (portables)

Médecin de garde :

le 15 (en dehors des

heures de présence

de votre médecin

traitant)

**TRANSPORT****PERSONNES ÂGÉES**

Ce mois-ci une sortie sur la
 place de Carhaix vous est
 proposée le samedi 22
 octobre, prix 4 € par
 personne. Les personnes
 intéressées sont priées de
 s'inscrire en appelant Madenn
 au 02 98 99 63 53.

Cela fait maintenant plus d'un
 an que ces sorties ont été
 mises en place, et ont pu être
 organisée chaque mois,
 permettant ainsi de se
 retrouver et de passer un
 agréable moment.

**LA PISCINE**

Pour l'année scolaire 2005-
 2006, le mardi soir vers la
 piscine de Carhaix au départ
 des écoles.

LA GAZETTE BRENNILIS**COMITÉ DE RÉDACTION**

Marcel Gérardin
 Olivier Magoaric
 Madenn Gruat
 Cyrille Roygnan
 Jean-Yves le Floch
 Berc'hed Troadec

Courriel :

mairiebrennilis@wanadoo.fr



CENTRE DE LOISIRS (3-12 ANS)

Un accueil à la journée ou demi-journée sera proposé lors des vacances pour cet été. Le lieu reste encore à définir.

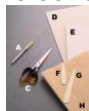


YOGA L'école de yoga de l'Odet propose un cours les vendredi à la salle polyvalente de Brennilis de 19h à 20 h 30. Pour tous renseignements et inscription les contacter au 02 98 59 71 47 ou au 06 70 29 10 00

ANIMATION

LES DIVERSES ANIMATIONS DANS LE YEUN ELLEZ

Animation Jeunesse (12-18 ans) – des sorties à thème un samedi de chaque mois en journée ou demi-journée (concert, match, rando...) Patrice Lautrou doit rencontrer les jeunes courant octobre afin d'établir le programme 2005 et de définir avec eux les grandes lignes des futurs projets. Pour connaître la date des réunions et des activités à venir, le contacter au 06 33 06 26 19.



CARTONNAGE

Activités à la salle polyvalente de La Feuillée tous les mercredi soit de 18 h 30 à 20 h 30, soit de 20 h 30 à 22 h 30. Renseignements & Inscription Mme Fouillard, 06 74 67 85 93.



PARENTS D'ÉLÈVES

L'association des parents d'élèves a organisé un pot en l'honneur de la rentrée le vendredi 30 septembre à la salle du Drosera. Cette initiative de début d'année scolaire permet de se retrouver autrement qu'en venant chercher les enfants à l'école, et de passer un bon moment entre parents de Brennilis et de Loqueffret.



L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Des dispositifs

d'assainissement conformes doivent être mis en place afin de préserver la qualité des eaux et notamment d'éviter les risques de contamination et de pollution des eaux prélevées pour l'alimentation humaine – ainsi que pour prévenir les nuisances comme par exemple les mauvaises odeurs. À ce jour, la Mairie a un rôle de contrôle de l'assainissement non collectif, et nous jugeons donc important d'en parler, afin que chacun soit sensibilisé et puisse en connaissance de cause procéder à des modifications de son assainissement individuel s'il est défectueux et entraîne des nuisances. **UNE BROCHURE DU CONSEIL GÉNÉRAL EST À VOTRE DISPOSITION EN MAIRIE** afin de mieux comprendre les obligations actuelles. Des renseignements peuvent également vous être fournis à la **PERMANENCE DU SAMEDI MATIN**. De plus, pour la pose d'un nouveau dispositif d'assainissement, des règles doivent être respectées. Il faut savoir qu'il est obligatoire de disposer d'un assainissement non collectif en bon état de fonctionnement. Il est donc préférable de se **METTRE AUX NORMES** dès maintenant, et de ne pas attendre des contrôles possibles.



LE P. L. U.

Comme nous vous en avons déjà informé au fil des Gazettes (voir n^{os} 4, 8, 9, 12, 14), la Mairie est en train de travailler sur un Plan Local d'Urbanisme (PLU). À ce jour, 3 réunions ont eu lieu avec le cabinet Léopold, la DDE et les personnes présentes dans la Commission. Il faut savoir que tout au long de cette étude, la population sera tenue au courant de l'évolution par le biais de la Gazette, alors que des réunions publiques seront organisées afin d'expliquer le processus. Les personnes souhaitant obtenir davantage de renseignements peuvent se rendre en Mairie ou à la Permanence du samedi, où il vous sera expliqué en détails en quoi consiste un PLU.



Le PLU s'élabore en prenant en compte diverses lois :

La loi sur l'eau – l'étude de zonage en cours permettra de guider la commune en fonction des zones humides et de la protection du captage ;
La loi Barnier – recul inconstructible de 75 mètres de part et d'autre de la RD 36 hors espaces urbanisés ;
la loi d'orientation agricole ;
La loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) – cette loi a remplacé les plans d'occupation des sols et a imposé d'élaborer au cours de l'étude du PLU un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) présentant le projet communal pour les années à venir. **CETTE LOI IMPOSE UN DÉVELOPPEMENT URBAIN COHÉRENT** prioritairement sur le bourg aggloméré ainsi qu'à ses abords.

Il faut savoir que les surfaces à urbaniser seront définies en fonction des besoins avérés de la commune (nombre de permis de construire demandés au cours des 15 dernières années) et que le plan cadre défini précédemment contenait trop de surfaces urbanisables. Une réunion sur le diagnostic socio-économique (évolution de la population) a eu lieu en juillet. De cette réunion est ressorti un besoin de surfaces à urbaniser qui n'est que de 3,4 ha en raison d'une faible demande de permis de construire ces dernières années (0.7 permis/an). Une réunion sur le diagnostic environnemental (état de l'environnement des sites et paysages) a eu lieu début octobre.

De ces deux réunions est ressorti le peu de surface à urbaniser, et la Commission a souligné la grande difficulté à permettre à la commune de se développer avec une si faible surface à urbaniser. Il a donc été demandé de prendre en compte les rénovations effectuées afin de montrer la réalité des besoins en logement. Nous en saurons plus lors de la prochaine réunion de travail qui aura lieu le 8 novembre.

IL EST IMPORTANT QUE LES PERSONNES DÉSIREUSES DE CONSTRUIRE À BRENNILIS SE FASSENT CONNAÎTRE, afin que l'on puisse également prendre en compte leurs besoins. Pour plus de renseignements, soit en Mairie, soit à la Permanence du samedi matin.

Il faut ajouter que le PADD sera établi pour une période de **DIX ANS**, et qu'il est donc important pour la municipalité de connaître les besoins des gens vivant à Brennilis, y travaillant ou souhaitant s'y installer.